



REGLEMENTS PARTICULIERS SÉNIORES FÉMININES

- **La PRF est composée de 10 équipes :**

6 équipes Marnaises, IE ASPTT/Sarry, Witry les Reims, Bétheny, Saint Brice, ASA Tinquaux, IE Châlons Agglo BF, 2 équipes Ardennaises, Haraucourt, Vrigne aux Bois et 2 équipes Aubeoise, ST Savine, Énergie Troyenne.

Le championnat se fera en match Aller/Retour sur 20 journées du week-end du 20 septembre 2025 au week-end du 23 mai 2026.

Le 1er du championnat monte en R2, en cas de refus le 2^{ème} aura la possibilité de monter en R2.

S'il existe déjà une équipe en R2 du club pouvant monter, l'accession sera refusée.

La dernière équipe descend en D2 si aucune descente de R2. Il y aura 1 descente en D2 par descente supplémentaire de R2.

- **La D2F est composée de 11 équipes :**

6 équipes marnaises, Vitry le Francois, Epernay, Witry les Reims, Bétheny 2, AGR Reims, La Fertonne, 2 équipes ardennaises Villers semeuse et Rethel et 3 équipes Aubeoise, St Savine, St Andre les Vergers, Entente Marigny le Chatel \ Nogent sur Marne.

Phase 1 :

Les équipes sont divisées en 2 poules, une poule Nord de 6 équipes et une poule Sud de 5 équipes. La première phase se déroulera en match Aller Retour du Week End du 04-10-2025 au Week End du 07-02-2026.

Phase 2 :

Les 2 premières équipes de chaque poule se rencontreront en match Aller Retour en poule haute .

L'équipe vainqueur de cette poule accédera en PRF.

Les équipes classées troisième et quatrième de chaque poule évolueront en poule intermédiaire et se rencontreront en match Aller Retour.

Les 2 équipes classées cinquième de chaque poule et le sixième de la poule Nord évolueront en poule basse et se rencontreront en match Aller Retour.

RAPPEL : LE STATUT D'ENTRAÎNEUR \ JOUEUR EST AUTORISÉ DANS LES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX DU COMITÉ DE LA MARNE.